

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Gewässerschutz, Naturschutz
Akteure	Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Dupraz, Laure
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Porcellana, Diane
2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gewässerschutz, Naturschutz,
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS), 1999 - 2018*. Bern: Année Politique
Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss,
abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1
Gewässerschutz	3

Abkürzungsverzeichnis

BAFU Bundesamt für Umwelt
EU Europäische Union

OFEV Office fédéral de l'environnement
UE Union européenne

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.06.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Après discussions, la Confédération et les cantons, à l'exception du Valais, se sont mis d'accord au sujet de la **ratification des protocoles d'application de la Convention alpine**. Ils étaient au nombre de neuf : aménagement du territoire et développement durable, agriculture de montagne, forêts de montagne, protection de nature et entretien des paysages, tourisme, énergie, transports, protection des sols et règlement des différends. Le Valais redoutait un antagonisme entre le développement touristique et les impératifs de la protection de la nature. Néanmoins, il s'est finalement rétracté et a accepté les protocoles additionnels, mais à la seule condition de rédiger un protocole socio-économique supplémentaire. Celui-ci devait, d'après lui, garantir un équilibre entre volonté de protection et développement économique des régions alpines. Le PRD a réagi en appelant le parlement à rejeter la ratification des protocoles. Economiesuisse en a fait de même. Le protocole des transports posait problème au parti radical, car il empêchait la construction de nouvelles routes transalpines et entraînait, selon lui, en contradiction avec l'accord bilatéral sur les transports signé avec l'UE. Celui-ci laissait le libre choix du moyen de transport, élément que le protocole n'évoquait pas. Les radicaux y décelaient une manœuvre du Conseil fédéral pour empêcher le doublement du tunnel du Gothard. Outre ce point, le PRD craignait aussi le protocole sur le principe de subsidiarité, qui risquait selon eux de faire perdre aux cantons certaines compétences. L'UDC a maintenu sa position aux côtés des radicaux. Le PDC s'est dit prêt à approuver les protocoles, à condition que ceux-ci soient complétés par un volet "Economie et Société". Le PS a été le seul parti gouvernemental à approuver sans réserve les décisions prises par le Conseil fédéral.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.12.2004
PHILIPPE BERCLAZ

En début d'année, le Conseil fédéral a **rayé la révision partielle de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du programme de législature 2004-2007**. Il a fondé sa décision sur la faiblesse des finances fédérales, malgré que le projet ait été favorablement accueilli en consultation. L'économie prévue est de 10 millions de francs. La révision de la loi prévoit la création de 1 ou 2 parcs naturels, 8 à 10 parcs régionaux et 3 à 5 parcs de loisirs. Ce report a entraîné le dépôt d'une série d'objets parlementaires pour forcer le Conseil fédéral à reprendre le dossier. Une pétition du Groupement suisse pour les régions de montagne, soutenue par la Commission internationale pour la protection des Alpes, le Club alpin suisse et les communes membres de l'Alliance des Alpes, a été déposée à Berne. Paraphée par les présidents de 340 communes suisses, elle tentait de convaincre le parlement de remettre le dossier parmi ceux prioritaires. Saisies par une motion Marty (prd, TI) (Mo. 04.3048), les chambres ont désavoué le Conseil fédéral et l'ont obligé à présenter immédiatement la révision de la LPN.

Pour faire plus de pression sur le Conseil fédéral, le PDC, le PS, les Verts et Hassler (udc, GR) ont déposé des initiatives parlementaires (lv. Pa. 04.406, 04.407, 04.408 et 04.411)²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 25.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Les chambres se sont saisies du message du Conseil fédéral concernant **l'initiative populaire « contre la création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement »**. Suivant le gouvernement, la majorité de la commission du Conseil national a soutenu le projet d'arrêté recommandant au peuple de rejeter l'initiative au motif qu'elle entraînerait des restrictions excessives au point de rendre de fait quasiment impossible toute nouvelle construction ou toute extension d'une installation existante. Elle a en outre critiqué le transfert de compétences en matière d'aménagement du territoire des cantons à la Confédération induit par le texte déposé par la Fondation Helvetia Nostra, ainsi que la négligence complète des intérêts et des besoins cantonaux et communaux. Enfin, elle a souligné combien cette atteinte à la liberté économique serait préjudiciable au développement économique du pays. Une minorité Teuscher (pe, BE) s'est au contraire prononcée en faveur de l'initiative, arguant de la nécessité d'instituer une régulation plus forte afin de préserver le sol et l'environnement des nuisances induites par un développement aujourd'hui largement anarchique. Le plénum a suivi la majorité de sa commission en décidant, par 116 voix

contre 33 (et 25 abstentions), de recommander le rejet. Les élus bourgeois ont fait bloc contre l'initiative, tandis que les Verts et un tiers des socialistes l'ont soutenue, les autres s'étant abstenus.

Si elle a reconnu la nécessité d'agir en ce domaine, la commission du Conseil des Etats a néanmoins elle aussi recommandé le rejet du texte. Les sénateurs ont suivi leur commission, par 33 voix contre 2. En votation finale, les chambres ont confirmé leur décision respectivement par 142 voix contre 41 et par 30 voix contre 3.³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.01.2011
MARLÈNE GERBER

Der Bundesrat publizierte im 2011 die Vernehmlassungsergebnisse zur Ratifizierung der **Europäischen Landschaftskonvention**. In diesem ersten völkerrechtlichen Übereinkommen seiner Art verpflichteten sich die Vertragspartner zum Schutz, zur Planung, sowie zur nachhaltigen Pflege und Entwicklung der Landschaften. Die 2004 in Kraft getretene Konvention wurde bereits von 34 der aktuell 47 Mitgliedstaaten des Europarates ratifiziert; vier weitere Staaten, darunter die Schweiz, haben das Übereinkommen unterzeichnet, jedoch noch nicht ratifiziert. Eine Ratifizierung der Konvention hätte für die Schweiz einen vorwiegend programmatischen Charakter und würde zur Unterstützung der entsprechenden kantonalen und eidgenössischen Politiken dienen; sie würde hingegen weder rechtliche noch instrumentelle Anpassungen nach sich ziehen. Die Vernehmlassungsergebnisse fielen grossmehrheitlich positiv aus. Mit Ausnahme des Kantons Appenzell Innerrhoden befürworteten alle Kantone die Ratifizierung der Konvention, wobei als wichtigster Grund das Subsidiaritätsprinzip angebracht wurde. Die SP, CSP, CVP und die Grünen begrüßten das Vorhaben der Regierung ebenfalls, da es in Einklang mit dem bisherigen Engagement der Schweiz stehe und diesem sogar noch Nachdruck verleihe. Abgelehnt wurde die Ratifizierung von der FDP und der SVP. Beide Parteien sahen in der Konvention keinen Zusatzgewinn, da das Abkommen durch die geltenden eidgenössischen Regelungen bereits erfüllt sei. Im Gegenteil würde eine Übereinkunft den Handlungsspielraum der Schweiz möglicherweise sogar einengen. Ebenfalls keinen Zusatznutzen sahen verschiedene Wirtschaftsverbände, die Befürchtungen zu zusätzlichen raumplanerischen Auflagen anmeldeten. Economiesuisse und hotelleriesuisse waren dem Anliegen gegenüber hingegen freundlich gestimmt.⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.04.2012
MARLÈNE GERBER

Im September präsentierte das BAFU den **Vernehmlassungsbericht zur Strategie Biodiversität Schweiz**. Die zehn in der Strategie definierten Ziele werden insgesamt von der grossen Mehrheit der 147 Stellungnehmenden positiv beurteilt. Von den grossen Parteien unterstützen SP und CVP das Vorhaben. Sowohl Grüne wie auch FDP kritisierten die mangelhafte Konkretisierung der Zielvorgaben, stimmten dem Anliegen einer Biodiversitätsstrategie jedoch grundsätzlich zu. Letzteres im Gegensatz zur SVP, welche die Strategie als Ausgangspunkt für weiterreichende Regulierungen und finanzielle Folgekosten interpretierte. Die überwiegende Mehrheit der Kantone äusserte ihre grundsätzliche Unterstützung zur Strategie, oftmals jedoch mit dem Vorbehalt, dass sich deren Umsetzung auf bereits bestehende Rechtsgrundlagen stützen und die Kantone bei der Erarbeitung der Aktionspläne stärker einbezogen werden müssen. Das Ziel der Schaffung einer ökologischen Infrastruktur und eines entsprechenden Sachplans führte unter den Vernehmlassungsteilnehmern zu den grössten Diskussionen. Obwohl die Erstellung eines Sachplans grundsätzlich begrüßt wurde, liess die vage Zielformulierung noch viele Fragen offen. Insbesondere Bauernverbände und Waldwirtschaftler äusserten Bedenken, dass neue Schutzgebiete auf Kosten bestehender Landwirtschafts- und Waldflächen geschaffen werden könnten. Im April wurde die Strategie zu Erhalt und Förderung der Biodiversität vom Bundesrat verabschiedet.⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 08.10.1999
LAURE DUPRAZ

Gewässerschutz

Au **Conseil des Etats**, les sénateurs se sont ralliés à la version du National alors qu'une minorité (PDC et PS) souhaitait que le Conseil fédéral limite expressément le nombre d'hydroaérodromes en Suisse. Cette proposition fut repoussée par 15 voix contre 14. Le contre-projet indirect de la grande Chambre a été approuvé à l'unanimité. Il fut accepté dans les votes finaux au National par 129 voix contre 36 et 24 abstentions, et par 42 voix contre 1 à la Chambre des cantons. La loi sur l'aviation modifiée fut approuvée par 171 voix contre 17 et 2 abstentions au Conseil national, et par 37 voix contre 1 au Conseil des Etats.⁶

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 01.06.2018
DIANE PORCELLANA

Dans la nouvelle version de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), approuvée par le Conseil fédéral, figure une **dérogation à l'autorisation de déversement d'eaux issues de circuits de refroidissement ouverts**. Cet assouplissement vise à réduire le problème découlant de l'obligation de suspendre le déversement d'eaux de refroidissement lorsque la température du cours d'eau excède les 25 degrés. Au-delà de cette température, les autorités pourront donc tolérer des rejets thermiques ayant un effet minime sur la température de l'eau. Des dérogations spécifiques sont accordées aux centrales nucléaires existantes. Toutefois, les nouvelles installations construites devront limiter la production de chaleur et utiliser l'évacuation dans le cours d'eau seulement pour les rejets thermiques non récupérables.

Le projet de modification a été accueilli favorablement par la plupart des cantons et par les milieux économiques interrogés. Ce ne fut pas le cas pour le PS, les organisations environnementales, quelques associations professionnelles et instituts de recherche, et pour huit cantons (AG, BL, FR, GE, LU, TI, TG, VD). Une des principales raisons qui motive leur position est la survie des organismes aquatiques. Pour l'assurer, il faudrait empêcher ou limiter toute hausse de température des cours d'eau par des rejets thermiques.⁷

1) Presse du 25.6.01; LT, 14.9 et 15.12.01; 24h, 27.10.01; QJ, 31.10.01; NF, 10.11 et 7.12.01; DETEC, communiqué de presse, 6.6.01.

2) BO CE, 2004, p. 368 ss.; BO CN, 2004, p. 1299 ss. et 1303 ss.; presse du 26.2 (suppression), du mois de mars et du 2.6.04 (pétition).

3) BO CN, 2009, 1022 ss., 1038 et 1826; BO CE, 2009, p. 871 ss. et 1002; FF, 2009, p. 6009 s.

4) Vernehmlassungsunterlagen einsehbar unter www.admin.ch.

5) BBl, 2012, S. 7239 ff; Medienmitteilung BAFU vom 25.4.12.

6) BO CE, 1999, p. 994; BO CN, 1999, p. 2311 ss.; BO CN, 1999, p. 949 ss.

7) Communiqué de presse OFEV du 11.4.18; Rapport explicatif de l'OFEV du 11.4.18; Rapport sur les résultats de la consultation du 11.4.18